REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HERAULT

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de SAINT-JUST
34400

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 034-213402720-20260427-2026042703-DE

Date : 27-04-2026

Numéro : 2026-27-04/03

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Date de la convocation

21/04/2026

Date d'affichage

21/04/2026

Séance du **27 avril 2026**

L'an Deux-mille-vingt-six

et le 27 avril

à dix-huit heures quarante-cinq minutes

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Mr QUESADA Yves.

Présents : M.M : ARNOLD Stéphane, DUGARET David, BARON Michel, BERTELOOT Georges, BOU Cathy, CHASTRUSSE Evelyne, COLOMINES Souhila, GABARROU Thierry, GARAND Stéphanie, MAY Carine, OLIVER Sandrine, OLIVIER Vincent, PERIOT Cyrille, PERRIER Jérôme, QUESADA Yves, REYNES Sophie, ROUX Jérôme, SABATIER Cathy, SANSONE Christian, SAVAL Jérôme, VIGLIETTI Andra

Procurations : Mme Corinne COMBES à Mme Stéphanie GARAND, M. Philippe RUIVO à M. Yves QUESADA

Absents :

Secrétaire de séance :

TAUX IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES 2026

Monsieur le maire demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur les taux d'imposition des taxes locales directes de la commune, au titre de l'exercice 2026.

Proposition taux imposition taxes directes locales 2026 :

NATURE DES TAXES	TAUX
TAXE FONCIER BÂTI	45,36 %
TAXE FONCIER NON BÂTI	148.36 %
TAXE HABITATION	15,18 %
Majoration de TH sur les résidences secondaires	16,92%

Le conseil municipal, ouï l'exposé de monsieur le maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité pour :

- **VOTE les taux d'imposition des taxes directes locales 2026 comme tel que présenté, à savoir :**
  - **TAXE FONCIER BÂTI : 45,36%**
  - **TAXE FONCIER NON BÂTI : 148,36%**
  - **TAXE HABITATION : 15,18%**
  - **Majoration de TH sur les résidences secondaires : 16,92%**

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le maire,
Yves QUESADA

MAIRIE DE SAINT-JUST (HERAULT)